

PROSPECTUS SIMPLIFIE

PARTIE A STATUTAIRE

PRESENTATION SUCCINCTE

- ▶ **Code ISIN** : FR0010713586
- ▶ **Dénomination** : ATOUT CLAIR HORIZON
- ▶ **Forme juridique** : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit français.
- ▶ **Société de gestion** : Amundi
- ▶ **Gestionnaire comptable par délégation** : CACEIS FASTNET
- ▶ **Dépositaire et gestionnaire du passif** : CACEIS BANK
- ▶ **Commissaire aux comptes** : CONSTANTIN ASSOCIES
- ▶ **Commercialisateurs** : Groupe Crédit Agricole - Agences des Caisses Régionales de Crédit Agricole.
La liste des commercialisateurs n'est pas exhaustive dans la mesure où, notamment, l'OPCVM est admis à la circulation en Euroclear. Ainsi, certains commercialisateurs peuvent ne pas être mandatés ou connus de la société de gestion.

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

- ▶ **Classification** : FCP « diversifié ».
- ▶ **OPCVM d'OPCVM** : le fonds pourra exposer jusqu'à 50% de son actif en parts ou actions d'OPCVM ou fonds d'investissement.
- ▶ **Objectif de gestion** : le fonds a pour objectif d'offrir une exposition totale ou partielle au marché des actions françaises. Cette exposition sera dégressive et les performances sécurisées progressivement dans le cas d'un marché haussier. Ainsi, le fonds réduira son exposition au marché actions lorsque le CAC 40 franchit à la hausse un ou plusieurs paliers prédéfinis.
- ▶ **Indice de référence** : le CAC 40 (la Cotation Assistée en Continu) est l'indice de la Bourse de Paris calculé en continu à partir d'un échantillon de 40 actions cotées sur le premier marché, sélectionnées pour leur représentativité, leur importance et choisies en fonction d'exigences multiples (capitalisation, liquidité et diversification sectorielle). Le poids de chaque valeur dans l'indice est pondéré par sa capitalisation flottante (cours de clôture et dividendes nets réinvestis).

► Stratégie d'investissement :

L'exposition action est pilotée en fonction de palier prédéfinis sur le CAC 40 (ci-après les « paliers ») définis ci-dessous :

PALIER FRANCHIS sur le CAC 40	Dates de franchissement du palier	Pourcentage du portefeuille exposé en actions	Pourcentage du portefeuille sécurisé
Aucun palier n'a été franchi		100%	0%
3500	7 août 2009	85%	15%
4000	4 janvier 2010	70%	30%
4500	Non franchi	55%	45%
5000	Non franchi	40%	60%
5500	Non franchi	25%	75%
6000	Non franchi	0%	100%

La société de gestion respectera les expositions définies ci-dessus dans une fourchette de + ou – 2,5%.

Lorsqu'un Palier est franchi à la hausse (constatation à la clôture d'un niveau de l'indice CAC 40 supérieur ou égale au Palier), la Société de gestion procède, dans un délai maximum de 5 jours de bourse suivant la date de constatation du franchissement du Palier à l'ajustement de l'exposition conformément au tableau ci-dessus.

Une fois qu'un Palier est franchi, le pourcentage d'exposition en actions du portefeuille (telle que défini dans le tableau) ne sera pas augmenté même si le niveau du CAC 40 repasse en dessous d'un Palier.

Ce fonds pourra être géré selon l'une ou une combinaison des méthodes suivantes :

- Une exposition actions répliquant le CAC40 au travers d'actions en direct, de parts d'OPCVM et d'instruments financiers à terme.
- Un investissement en panier d'actions permettant de respecter le ratio PEA, couvert par un swap de performance permettant d'échanger la performance du panier contre la performance d'un placement monétaire et une exposition actions réalisée au travers d'instruments financiers à terme.

► Actifs utilisés

L'univers d'investissement de ce fonds est composé d'actions des grandes capitalisations françaises.

La gestion de trésorerie est effectuée à travers la détention d'instruments du marché obligataire et monétaire.

Les obligations et autres titres de créance négociables libellées en euro correspondent à une notation minimale de AA dans l'échelle de Standard & Poor's et de Aa2 selon Moody's.

Les émetteurs sélectionnés pourront aussi bien relever du secteur privé que du secteur public (États, collectivités territoriales), les dettes privées étant susceptibles de représenter jusqu'à 100% des instruments de dette.

Fourchette de sensibilité : entre 0 et 1.

Le fonds ne sera pas exposé au risque de change.

Les dérivés sont utilisés dans un but de couverture et/ou d'exposition et/ou d'arbitrage aux risques actions, taux et change.

La somme des engagements du fonds issue des dérivés, des dérivés intégrés et des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres est limitée à 100% de l'actif net.

La somme de l'exposition à des risques résultant des engagements et des positions en titres vifs ou via OPCVM ne pourra excéder 110% de l'actif net.

Le détail des stratégies et des actifs mentionnés dans cette rubrique se trouve dans la note détaillée.

► Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Les principaux risques liés à la classification et à la gestion sont :

- **Risque de perte en capital** : l'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.
- **Risque actions** : si les actions ou les indices, auxquels le portefeuille est exposé, baissent (dans le cas d'une position acheteuse) ou montent (dans le cas d'une position vendeuse), la valeur liquidative du fonds pourra baisser.
Avertissement : tant que le 1^{er} palier n'a pas été atteint, le porteur reste intégralement exposé aux actions françaises et subit intégralement ses variations, à la hausse comme à la baisse. Lorsqu'un palier est franchi, la répartition entre actions et supports plus sécurisés est définitivement acquise jusqu'au palier supérieur. Ainsi, si la Bourse repart à la baisse après avoir franchi un palier, le fonds en limite immédiatement l'impact : il subira partiellement cette baisse, proportionnellement au poids des actions dans le portefeuille.
- **Risque de taux** : il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt. Il est mesuré par la sensibilité.
En période de hausse des taux d'intérêts, la valeur liquidative pourra baisser de manière sensible.

Les autres risques sont :

- **Risque de crédit**
- **Risque de contrepartie**

Le détail de l'ensemble des risques du Fonds figure dans la note détaillée.

► **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type** : tous souscripteurs, et plus particulièrement les personnes physiques titulaires d'un PEA ouvert auprès d'une Caisse Régionale de Crédit Agricole.

Le profil de l'investissement est de type évolutif (offensif, puis équilibré, puis défensif, au fur et à mesure que les paliers prédéfinis du CAC 40 ont été franchis.)

L'investisseur doit avoir conscience que les OPCVM investis en actions offrent généralement à long terme des perspectives de rendement attractives en contrepartie d'un niveau de risque élevé. En conséquence, l'horizon de placement recommandé doit être supérieur à **5 ans**.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée recommandée de placement mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

INFORMATIONS SUR LES FRAIS, LES COMMISSIONS ET LA FISCALITE

► Frais et commissions :

• Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	2,50% maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre de parts	Néant

• Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux Barème
Frais de fonctionnement et de gestion (incluant tous les frais hors frais de transaction, de sur performance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	1,50% TTC l'an maximum
Commission de sur performance	Actif net	Néant
Commission de mouvement : → perçue par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Montant forfaitaire de 0 à 113 euros TTC selon la place

→ perçue par la société de gestion sur les opérations de change et par Segespar Intermédiation sur tous les autres instruments	Prélèvement sur chaque transaction	Montant maximum de 1 euro par contrat (futures/options) + Commission proportionnelle de 0 à 0,10% selon les instruments (titres, change, ...)
--	------------------------------------	---

L'ensemble des frais et commissions pouvant être facturés au Fonds figure dans la note détaillée.

Les commercialisateurs de l'OPCVM peuvent bénéficier d'une quote-part des frais de gestion et de fonctionnement. Les souscripteurs sont invités à se rapprocher des commercialisateurs pour tout complément d'information.

• Régime fiscal :

Le Fonds est éligible au PEA.

Avertissement :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

► **Conditions de souscription et de rachat :** les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) à 12 heures. Ces demandes sont exécutées sur la base de cette valeur liquidative établie en J et calculée en J+1 ouvré.

► **Etablissements en charge de la réception des souscriptions et rachats :** agences des Caisses régionales de Crédit Agricole, Amundi et Caceis Bank.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les ordres transmis à des commercialisateurs autres que les établissements mentionnés ci-dessus doivent tenir compte du fait que l'heure limite de centralisation des ordres s'applique auxdits commercialisateurs vis-à-vis de Caceis Bank.

En conséquence, ces commercialisateurs peuvent appliquer leur propre heure limite, antérieure à celle mentionnées ci-dessus, afin de tenir compte de leur délai de transmission des ordres à Caceis Bank.

► **Date et périodicité d'établissement de la valeur liquidative :** la valeur liquidative est établie chaque jour où les marchés Euronext sont ouverts à l'exception des jours fériés légaux en France.

► Caractéristiques des parts :

- **Valeur liquidative d'origine :** 10 euros
- **Montant minimum de la première souscription :** un millième de part.
- **Montant minimum des souscriptions ultérieures :** un millième de part
- **Décimalisation :** les parts peuvent être souscrites ou rachetées par millièmes au-delà des minima de souscription.
- **Devise de libellé des parts :** euro.

► **Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :** la valeur liquidative du fonds est disponible sur simple demande auprès d'Amundi, sur son site internet (www.amundi.com) et sur le site internet du Groupe Crédit Agricole (www.credit-agricole.fr).

- ▶ **Date de clôture de l'exercice comptable** : dernière valeur liquidative du mois de mai.
- ▶ **Date de clôture du premier exercice comptable** : dernière valeur liquidative du mois de mai 2010.
- ▶ **Affectation des résultats** : les revenus du Fonds sont capitalisés.
- ▶ **Date de création** : cet OPCVM a été agréé par l'Autorité des marchés financiers le 6 février 2009. Il a été créé le 26 février 2009.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : Amundi – Service Relations Caisses Régionales – 90 boulevard Pasteur – 75015 PARIS.

Des informations supplémentaires peuvent être obtenues auprès des Agences des Caisses Régionales de Crédit Agricole, sur le site internet du Groupe Crédit Agricole (www.credit-agricole.fr), sur lequel figurent les adresses de l'ensemble des Caisses Régionales, et auprès d'Amundi (www.amundi.com).

Date de publication du prospectus : 4 janvier 2010

Le site de l'AMF (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B STATISTIQUES

Affectation des résultats / Code ISIN

FR0010713586

Devise de référence: EUR

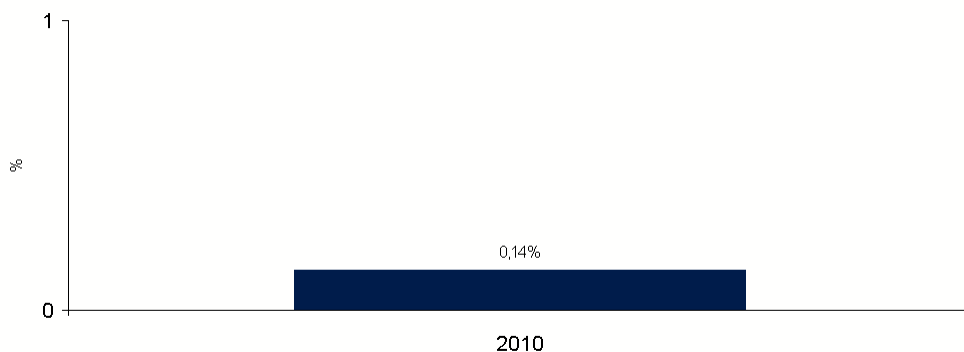
AVERTISSEMENT

La performance passée ne garantit pas de futurs bénéfices et n'est pas constante dans le temps. Un investissement peut s'apprécier ou se déprécier en fonction des fluctuations du marché et les investisseurs peuvent perdre le montant initialement investi.

Indice de référence au 31/12/2010

30.00% EONIA CAPITALISE (J) (BASE 360) + 70.00% CAC 40

■ PERFORMANCES AU 31/12/10



■ PERFORMANCES AU 31/12/10

Annualisées

Performances	1 an	3 ans	5 ans
ATOUT CLAIR HORIZON	0,14%	-	-
70% CAC 40 + 30% EONIA CAPITALISE (J) (BASE 360)	0,71%	-	-

La performance est calculée en tenant compte des dividendes nets réinvestis.

■ PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'OPCVM AU 31/05/10

Frais de fonctionnement et de gestion	1,20%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	0,11%
Ce coût se détermine à partir :	
des coûts liés à l'achat d' OPCVM et fonds d'investissement	0,11%
déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	0,00%
Autres frais facturés à l'OPCVM	0,02%
Ces autres frais se décomposent en :	
commission de surperformance	0,00%
Commissions de mouvement	0,02%
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	1,33%

Les frais sont annualisés.

■ INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS AU 31/05/10

Taux de rotation du portefeuille: -

Frais de transactions sur le portefeuille actions par rapport à l'actif moyen: -

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classe d'actif	Transaction
ACTION	11,98%
Titres de créance	1,22%

Frais de fonctionnement et de gestion

Ils recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction, et le cas échéant, de la commission de surperformance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous). Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles).

L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

a) Des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.

b) Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est-à-dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

a) Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs ;

b) Des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

Les commissions de souscription et/ou de rachat acquises à l'OPCVM (perçues par l'OPCVM) viennent en déduction des éventuelles commissions de mouvement (payées par l'OPCVM). En conséquence, un taux négatif pour les commissions de mouvement est représentatif d'un montant de commissions acquises à l'OPCVM supérieur à celui des commissions de mouvement.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

■ DATE DE PUBLICATION

11/02/11

Les données relatives aux transactions doivent être appréciées en fonction de la stratégie d'investissement de l'OPCVM. Ainsi, la donnée action n'est pas pertinente pour un OPCVM investi exclusivement en produit de taux et réciproquement.